

*Date de dépôt : 27 août 2014*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Bertrand Buchs : Le quartier de la Tambourine à Carouge : une histoire sans fin !**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 27 juin 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

### ***Le quartier de la Tambourine à Carouge : une histoire sans fin !***

*Nous venons d'apprendre que l'enquête publique du Plan localisé de quartier de la Tambourine, à Carouge, ne pourra se faire, au mieux, que dans 18 mois.*

*Cela fait 14 ans que les habitants de ce quartier demandent une révision du PLQ, et plus de 9 ans, que le Conseil d'Etat a décidé de réviser ce PLQ.*

*En 2010, lors d'une rencontre entre les habitants et le département, le conseiller d'Etat Mark Muller promet la mise à l'enquête publique du PLQ révisé.*

*En 2011, pour convaincre les députés encore hésitants au moment du vote sur le crédit de construction pour le bâtiment de la HEG, ce même conseiller d'Etat réitère sa promesse en disant que le PLQ révisé est prêt.*

*En 2012, à l'initiative commune des services de l'Etat et de la Commune, une séance de concertation a lieu avec les hautes écoles et les associations du quartier. D'emblée l'Université annonce l'abandon des projets d'agrandissement sur le site de Battelle. Un accord est alors très vite trouvé. La date pour la publication du PLQ révisé est annoncée pour le printemps 2013.*

*En 2013, les conseillers d'Etat du DU et du DIME donnent leur accord pour la solution retenue. Elle correspond au projet de PLQ proposé en janvier 2009 mais allégé d'une construction importante, initialement destinée à l'Université. De plus, les TPG ont renoncé à entrer avec leur bus sur le site, le nombre de places de parking a été diminué et une meilleure solution de mobilité à l'intérieur du périmètre a été trouvée. L'accord sur ces derniers points a été confirmé au début 2014 par le conseiller d'Etat Luc Barthassat.*

*Les répercussions de ce long blocage du PLQ sont néfastes. La plus grande partie du terrain est en main de l'Etat. Les espaces du futur domaine public communal ne sont toujours pas définis. Personne ne se sent donc responsable de leur entretien. A plusieurs reprises, les habitants ont organisé des journées de nettoyage. Le mobilier urbain est absent. Le vieux laboratoire délabré de Battelle, abandonné depuis des années, est toujours en place. La circulation est chaotique et dangereuse et le parking sauvage est la règle. La question de la sécurité n'est pas définie : qui doit intervenir, Police cantonale ou communale ?*

*Il est donc urgent qu'un PLQ révisé soit déposé.*

***Ma question : Pourquoi attendre encore 18 mois pour soumettre ce PLQ à l'enquête publique ?***

*Je vous remercie pour votre prompt réponse.*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

Le Conseil d'Etat tient à rappeler que le projet de révision du PLQ, pour répondre aux attentes légitimes des habitants de ce quartier, prévoit d'importantes modifications, notamment du système de circulation, la réalisation d'une nouvelle sortie sur la route de Troinex et la création d'un minimum de 250 places deux-roues. La réponse apportée le 27 mai dernier par M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA), est quant à elle venue confirmer la faisabilité de la nouvelle desserte du périmètre, composante essentielle du PLQ.

Cette phase de révision, qui s'apparente à un nouveau PLQ, doit suivre une procédure imposée par la loi, dont le processus est soumis à un planning incompressible d'une durée de 18 mois (enquête technique et enquête publique comprises) jusqu'à l'adoption du document final. C'est ce délai qui a été annoncé le 10 juin dernier lors de l'assemblée générale de l'association du quartier de la Tambourine.

Le Conseil d'Etat a ainsi l'avantage de vous confirmer que la phase réglementaire de la révision du PLQ Batelle/Tambourine est aujourd'hui engagée. L'office de l'urbanisme a pour objectif de mettre le projet en enquête technique dès septembre 2014 et prévoit l'enquête publique au tout début de 2015.

Afin de respecter ces délais, et en coordination avec la commune, l'office de l'urbanisme a mandaté deux bureaux pour finaliser l'étude mobilité ainsi que l'étude d'impact sur l'environnement (EIE). Cette dernière permettra de vérifier l'impact environnemental des options d'aménagement prises dans le cadre de l'image directrice issue des séances de concertation avec les représentants des habitants du quartier. Ces deux études seront finalisées courant septembre 2014.

Par ailleurs, l'office de l'urbanisme reste en contact étroit et régulier avec les différents partenaires cantonaux, afin de ménager les solutions les plus simples et les plus rapides dans le respect des champs de compétence de chacun. Dans ce dossier, les services de l'Etat et ceux de la ville de Carouge assurent un pilotage proactif, et le chef du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie veillera à ce que la phase réglementaire qui s'annonce soit menée avec la diligence qui s'impose.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP